

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-
Maritimes

ARRÊTÉ N° 2025/180

**Rectifiant l'arrêté n° 2025/167 du 25 septembre 2025 fixant la liste des
correcteurs d'un concours externe et interne d'ingénieur territorial**

Le Président,

VU :

- le code général de la fonction publique,
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,
- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- le décret n° 2016-206 du 26 février 2016 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux,
- l'arrêté du Président du Centre de Gestion n° 2021-041 en date du 23 février 2021 modifié établissant la liste des membres de jury de concours et d'examens professionnels d'accès à certains grades de la fonction publique territoriale,
- l'arrêté du Président du Centre de Gestion n° 2025-107 en date du 06 juin 2025 fixant la liste des membres du jury pour les concours susvisés,
- l'arrêté du Président du Centre de Gestion n° 2025-167 en date du 25 septembre 2025 fixant la liste des correcteurs d'un concours externe et interne d'ingénieur territorial,

CONSIDERANT - De nouveaux éléments relatifs à l'organisation du concours,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : L'article n° 1 de l'arrêté n°2025-167 en date du 25 septembre 2025 susvisé est rectifié comme suit :

La liste des examinateurs associés au jury des épreuves d'admission pour les concours susvisés s'établit comme suit :

- Epreuves facultatives de langues vivantes :

NOM - Prénom
BONNET Morgane
CUTRONA Gisèle
DONATO Vincent
LEBOURGEOIS Valérie
MAGLIANO Ariane
STEPHANT Marine

AR Prefecture

006-280600529-20251006-2025_180-AR
Reçu le 07/10/2025

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes, sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes – Maritimes.

Fait à Saint-Laurent-du-Var, le 06 octobre 2025



Le Président
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des missions obligatoires
et ressources humaines

Noël FIORUCCI

Jean-Paul DAVID

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue de fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.